

6.1.11. ALTITUDES ET ÉLÉVATIONS.

Sur les cartes originales publiées par le SHOM, les *altitudes* (sommet de collines, base d'amer,...) sont rapportées au niveau moyen de la mer ; les *élévations* des foyers des feux, au niveau de la pleine mer moyenne de vive-eau (coefficient 95 pour la France).

11.4.1. NIVEAU MOYEN.

En un lieu donné, la mer oscille autour d'une position à peu près fixe que l'on désigne par l'expression : *Niveau Moyen*.

Le niveau moyen est évalué sur différents intervalles de temps : la journée, le mois, l'année etc.

Le niveau moyen pour un intervalle de temps donné s'obtient en calculant la moyenne des hauteurs d'eau observées d'heure en heure pendant cet intervalle de temps (ou par une combinaison plus complexe de ces hauteurs d'eau).

Les indications de niveau moyen, figurant sur les documents du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, ont souvent été évaluées à partir d'observations de marée portant sur plusieurs années.

11.4.2. NIVEAU DE MI-MARÉE.

Le niveau de mi-marée est la moyenne des hauteurs des pleines et basses mers observées pendant un intervalle de temps donné.

Le niveau de mi-marée et le niveau moyen ne coïncident pas. Ces deux niveaux peuvent différer de 20 cm et plus. Cela tient à la présence d'ondes supérieures et composées (§ 11.3.1) qui introduisent de fortes dissymétries dans la forme de la courbe de marée.